
Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 30 Juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente Juin, à vingt heure trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Gaultier, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Maison des Associations, sous la présidence de Monsieur Bruno Chartier, Maire.

Etaient présents : Bruno Chartier, Sonia Liezard-Rullaud, Jean-Marc Schmitt, Thierry Grégoire, Ginette Millet, Michel Denais, Manon Faurie, Sylvie Hardy, Yvonne Lhuilier, Gilles Chartier, Nicolas Boutin, Fabrice Merlaud, Marie-Laure Piget, Daniel Meunier,

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Anne-Sophie Courtel ayant donné procuration à Manon Faurie
- Julien Lemaitre ayant donné pouvoir à Sonia Liezard-Rullaud
- Stéphanie Deverson-Bordeeau ayant donné pouvoir à Sylvie Hardy
- Fabienne Boulay ayant donné procuration à Thierry Grégoire
- Christian Lafond ayant donné pouvoir à Daniel Meunier

Secrétaires de séance : Gilles Chartier et Manon Faurie

Monsieur Chartier procède à l'appel des participants et constate que le quorum est atteint,

Monsieur Chartier commence par présenter Madame Viviana Bernard Gillet, Chef de projet de « Petites Villes de Demain ». Madame Bernard Gillet est recrutée depuis un an maintenant par la Communauté de Communes Eguzon/Argenton Vallée de la Creuse pour les communes d'Argenton et Saint-Gaultier. Au mois de Novembre nous devons délibérer sur plusieurs points c'est pour cela qu'elle vient ce soir nous présenter l'avancement du projet.

Madame Bernard Gillet explique que sa mission est d'améliorer les conditions de vie des habitants en renforçant les moyens en ingénierie. Le programme s'inscrit dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique signé par la Communauté de Communes en Novembre 2021. Les projets de chaque commune ont été intégrés dans le projet de relance. Le contrat de relance permet d'établir des financements sur des mesures thématiques ciblées.

La Préfecture, la DDT, le Conseil Départemental... ont désigné des interlocuteurs privilégiés pour articuler les politiques publiques.

Madame Bernard-Gilet souligne que son poste est financé pour 6 ans.

L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) permet d'adapter, moderniser le parc des logements et des locaux commerciaux et artisanaux, améliorer l'attractivité du territoire. Les axes incontournables sont de maintenir l'offre de commerces, lutter contre l'habitat dégradé et la vacance, valoriser le patrimoine, produire des logements adaptés aux familles et aux personnes âgées.

Elle travaille par thématique. Une fois les orientations stratégiques posées, celles-ci pourront être proposées. Toutes les actions devront être formalisées sous forme de fiches. Il y aura une hiérarchisation des priorités mise en place dans chaque commune.

La durée recommandée de l'Opération de Revitalisation du Territoire est de 5 ans. Une évaluation est faite tous les 5 ans. La convention d'ORT doit être approuvée par le Conseil Municipal et le Conseil Communautaire.

Madame Bernard-Gillet précise que 16 villes sont concernées par le projet à l'échelle du Département. Différents comités de pilotage ont été composés.

Monsieur Chartier remercie Madame Bernard-Gillet pour son intervention et informe que le conseil municipal va commencer.

Il donne lecture de l'ordre du jour.

Monsieur Chartier demande si tout le monde a pris connaissance du Procès-Verbal du 25 Mars 2022.

Le conseil approuve à l'unanimité le Procès-Verbal du 25 Mars 2022

Monsieur Chartier donne lecture des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal à savoir :

- Autorisation du Maire à signer la convention établie avec le S.D.E.I. pour les travaux portant sur le réseau public de distribution d'énergie électrique et sur le réseau d'éclairage public Avenue de Lignac.

- Fixation des tarifs pour l'accueil de loisirs d'été

- Fixation des tarifs alimentation, boissons, droit d'entrée. Concernant cette décision ce sont les tarifs qui pourront être nécessaires sur l'ensemble des manifestations de l'année.

Les délibérations sont ensuite abordées.

Demande de subvention au titre du Fonds d'Action Rurale 2022, éclairage public Avenue de Lignac, tranche 3

Monsieur Chartier explique que dans le cadre de la continuité des travaux réalisés pour l'Avenue de Lignac, nous sollicitons une subvention pour la dernière tranche qui concerne 9 lampadaires sur mats et 2 sur console pour la rue Grande. L'ensemble de l'opération se monte à 35 412 €. Nous sollicitons une subvention de 17 706 € (calculée sur le H.T..) le FCTVA est estimé à 4 851 €. Le reste à charge pour la commune de 12 855 €.

Avez-vous des questions ?

F.Merlaud demande si les montants pourront augmenter avec la conjoncture actuelle ?

Le Maire répond que les prix étaient garantis jusqu'à Juin, les augmentations n'ont pas été imputées. L'augmentation a eu lieu sur la tranche 2 sur l'armoire de commande, le matériel propre non. Il a tenu compte d'une augmentation générale concernant la tranche 3.

La demande de subvention FAR est approuvée à l'unanimité.

Budget Supplémentaire 2022

Monsieur Chartier laisse la parole à Monsieur Schmitt pour présenter le BS.

Pour les dépenses de fonctionnement :

Nous avons dû augmenter sensiblement le poste énergie et électricité. Nous avons ajouté 31 500 € les tarifs ayant augmenté de 80 %.

Le poste alimentation a également été augmenté. Nous subissons la hausse des prix au niveau alimentaire.

Les autres postes n'ont pas varié. Le principe est de coller au plus près de la réalité tout en tenant compte du report de l'exercice précédent.

Pour les charges du personnel : 860 997,42 € ce qui est inférieur à ce qui avait été réalisé en 2021. Deux raisons à cela :

- le départ de la secrétaire générale
- nous ne cotisons plus à l'assurance pour les absences du personnel

Monsieur Chartier précise que deux postes aux services techniques sont en cours de recrutement mais les profils ne correspondent pas pour l'instant. Il précise que les postes à pourvoir sont prévus dans le budget.

Monsieur Schmitt continue en soulignant que les charges de gestion courante ont été revues à la baisse.

Les charges financières : on a rajouté 1500 € d'intérêts en plus sur les emprunts à taux variables car les taux commencent à augmenter.

Les dépenses réelles s'élèvent donc à 1 556 970,35 €

Mme Piget demande une précision sur le remboursement « frais à d'autres organismes ». 1 000 € étaient inscrits au BP et 10 000 € sont inscrits au BS. D'où vient cette variation ?

Monsieur Schmitt répond que ce sont des frais d'étude ; Monsieur Chartier précise que cela concerne le diagnostic Risques Psychos Sociaux au travail. Il a sollicité deux bureaux d'étude privés. Un bureau a fait une offre de 40 000 € et l'autre n'avait pas répondu.

Un autre bureau a été sollicité qui a fait une offre à 11 000 €. Ce diagnostic est obligatoire. Si le budget est voté ce diagnostic commencera en Septembre et s'étalera jusqu'en Janvier. Des rencontres individuelles seront prévues pour chaque membre du personnel.

Monsieur Schmitt reprend les explications du Budget Supplémentaire.

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 887 460,22 €. L'autofinancement est de 284 834,57 €

Pour les recettes de fonctionnement. Nous avons une atténuation de charges correspondant au remboursement du CIGAC pour 10 000 €. Monsieur le Maire souligne qu'un agent est toujours en arrêt de travail depuis 2021, la CIGAC nous verse donc des indemnités. Si elle devait ne reprendre que

quelques jours et retourner en arrêt nous ne serions plus indemnisés. Elle doit passer devant un médecin pour expertise à Poitiers dans le cadre d'une demande d'arrêt longue maladie. Le transport doit être pris en charge par la commune, c'est une obligation.

Monsieur Schmitt fait remarquer qu'il y a eu moins d'enfants cette année au Périscolaire.

Pour les impôts et taxes, c'est sensiblement identique Nous avons perçu davantage de taxe foncière. Les bases ayant augmenté.

Les dotations et participations sont conformes, peu de changement.

Le BP et BS représentent un montant total de 1 887 460,22 €

Avez-vous des questions sur les recettes ? Pas de questions.

Monsieur Schmitt précise qu'un mandat a été annulé sur l'exercice antérieur. Il s'agit d'un avoir pour la régularisation de cotisations de la CIGAC 2021.

Concernant les dépenses d'investissement : un des postes importants est le remboursement d'emprunt pour 142 000 €.

En recettes, nous avons des subventions F.C.T.V.A et taxe d'aménagement. L'emprunt de 64 941,80 € est un emprunt d'équilibre qui ne sera pas obligatoirement souscrit.

Monsieur Chartier précise que concernant ORANGE la convention passée pour l'Avenue de Lignac est d'un montant inférieur à ce qui avait été prévu.

Monsieur Schmitt complète en précisant que l'autofinancement des recettes d'investissement est de 284 834,57 € majorés des amortissements pour 45 655,30 €

Nous sommes encore en phase de désendettement car nous remboursons plus que ce que nous empruntons.

Monsieur le Maire rajoute que la ligne de trésorerie de 120 000 € n'a pas été utilisée.

Monsieur Schmitt termine en précisant que le montant de l'endettement au 31 Décembre 2021 était de 1 642 903,91 € en baisse de pratiquement 1/3 par rapport à 2014.

Avec 1795 habitants à Saint-Gaultier au 1^e Janvier 2022, la dette par habitant est de 915,27 € contre 971,60 € au 1^{er} Janvier 2021.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement de 1 887 460,22 € et à 743 328 € en section d'investissement.

Le budget supplémentaire est voté par 16 voix pour et 3 abstentions

Création d'un poste d'adjoint technique aux services techniques

Le poste est créé pour remplacer un agent à la retraite depuis Mai 2022. Ce poste sera créé pour 35h par semaine.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Mise à jour du tableau des effectifs

Le tableau doit être remis à jour suite à la création du poste d'adjoint technique. Le Maire ajoute que l'agent qui est parti à la retraite était un adjoint technique de 2^{ème} classe. Le poste reste en effectif budgétaire. Sur 4 postes inscrits en effectif budgétaire, seulement 3 agents sont sur le terrain. Il reste à remplacer un agent parti dans le privé et un agent parti à la retraite.

Aucune question n'est posée, la délibération est approuvée à l'unanimité.

Fixation de la rémunération des adjoints d'animation pour le centre d'été 2022

Monsieur Chartier précise que les jeunes qui sont en train de passer le BAFA sont payés de façon identique c'est un choix que la commune a fait depuis le début du centre d'été.

Fixation du mode de publicité des actes réglementaires et des décisions ni réglementaires ni individuelles.

Le Maire explique que la réunion du conseil a lieu ce soir car le conseil municipal doit délibérer avant le 1^{er} Juillet sur ce sujet.

La Préfecture a envoyé un document qui souligne que les communes de plus de 3 500 habitants ont l'obligation de publier les actes réglementaires par voie électronique.

Pour les communes de moins de 3500 habitants une dérogation est admise soit :

- par affichage
- par publication papier avec mise à disposition du public
- par voie électronique

Il est possible de changer par la suite si nous le souhaitons.

Le Maire propose considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune et afin de faciliter l'accès à l'information et se donner le temps de réflexion de retenir la publicité sous forme électronique sur le site de la commune et par voie d'affichage sur le panneau de la Mairie.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce choix.

Concours des villes, villages, maisons et fermes fleuris 2022 : attribution des récompenses

La commission s'est réunie le 27 Mai dernier et a attribué les récompenses suivantes :

- 55 € pour Mmes BABIGEON Roselyne, LACOU Josseline, ORINE Martine

- 50 € pour Mme DICHAMP Michèle
- 30 € pour Mme BARBONNAIS Josiane
- 20 € pour Mme TOUZET Sandrine et Mr COLLIN Bernard

Vote à l'unanimité.

Les délibérations sont épuisées nous passons aux questions diverses.

Modification de Tarifs de la salle des fêtes

En 2015 le règlement de la salle des fêtes stipulait que les tarifs seraient révisés tous les ans au 1^{er} septembre suivant l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre ce qui n'a jamais été fait.

De plus, nous avons regardé les évolutions des salaires, du coût de l'électricité et du gaz. Monsieur Chartier remercie les élus qui ont travaillé en commission sur le sujet.

Sur le tableau en votre possession, les tarifs sont basés sur l'indice de référence du 2^{ème} trimestre 2021. Le 2^{ème} trimestre 2022 ne sera connu que fin Septembre.

Nous avons déjà prévenu les personnes qui ont réservées la salle des fêtes que les tarifs allaient augmenter.

Augmentation des loyers OPHAC (Office Public de l'Habitat Aménagement et Construction) pour 2022

La commune a reçu une délibération de l'OPHAC qui augmente ses loyers pour 2022 de 0,42 %

Monsieur Chartier donne ensuite quelques informations :

- Nous avons reçu un courrier de la FNACA qui remercie la commune pour la subvention attribuée pour 2022.
- Le concert organisé dans le cadre de « musique et théâtre au pays » le 15 Mai dernier a rassemblé 120 spectateurs.
- Le marché nocturne du 14 Mai a rassemblé 20 exposants.
- La brocante du 22 Mai, environ 30 exposants.
- Le 13 Juillet nous pourrons à nouveau nous réunir : retraite aux flambeaux, feu d'artifice et animation musicale.
- Le 17 Juillet il y aura le marché aux livres.
- Le 6 Août la brocante

Tous les sujets étant abordés la conseil municipal prend fin à 22h00
Le Maire, Bruno Chartier